

Politique de protection des données

Déclaration d'engagement vis-à-vis de la protection des données

Le groupe Ofac a décidé de mettre en œuvre son propre Système de Gestion de la Protection des Données (SGPD) afin de garantir la conformité légale de ses activités en matière de protection des données, et d'assurer la protection des données de ses différents partenaires, prestataires, collaborateurs et clients.

La Direction générale du groupe Ofac prend donc les engagements suivants :

- Se donner les moyens budgétaires, humains et techniques, afin de pouvoir mettre en œuvre et entretenir un Système de Gestion de la Protection des Données.
- Assurer la sensibilisation et la formation des utilisateurs et du management à la protection des données personnelles.
- Assurer la conformité de toutes les activités du groupe Ofac vis-à-vis de la législation applicable en matière de protection des données.
- Faire vivre le système de gestion de la protection des données SGPD, s'assurer de son efficacité et de son efficience, et soutenir la démarche d'amélioration continue indispensable au maintien de la conformité des activités du groupe Ofac par rapport à l'évolution des exigences légales en matière de protection des données.

L'ensemble des collaborateurs concernés sont sensibilisés à l'importance de contribuer au maintien du bon niveau de protection des données personnelles par une attitude responsable et une vigilance permanente lors du traitement de données à caractère personnel ou sensible.

Dr Mario Magada
Directeur général

Genève, juillet 2016